

Bordereau attestant l'exactitude des informations - THONON LES BAINS - 7402 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 05/11/2024 - B2024/007365 - 2022 B 00367 - 911 645 224 - 2D
INVEST

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2D INVEST

Néant *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le							
				<input type="checkbox"/>	3	1	0	3	2	0	2	4
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			210					
	Production vendue	} biens	} dont export et livraisons intracommunautaires	215			214					
				217			218					
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222						
	Production immobilisée*					224						
	Subventions d'exploitation reçues					226						
	Autres produits					230						
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234						
	Variation de stocks (marchandises)*					236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240						
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242		4 022				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *)		243			244					
	Rémunérations du personnel*					250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252						
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255			254					
	Dotations aux provisions					256						
	Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259			262				
} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					260							
	Total des charges d'exploitation (II)						264		4 022			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		-4 022				
Produits financiers (III)		280	4 736				294		500 974			
Produits exceptionnels (IV)						290						
Charges exceptionnelles (VI)	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347			300					
		} dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306						
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310		-500 260				
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312			314		500 260			
Remintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316								
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318								
	Provisions non déductibles*			322								
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		492 637			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249			251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997					
	Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44, octies A)	987			342				
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	JEI (44, sexies A)	989								
ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44, quindécies)	138								
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991	Investissements et souscriptions outre-mer	344								
ZFANG (44 quaterdecies)		345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993								
BUD (44 sexdecies)		992										
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit				346			350			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655							
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643							
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645							
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647							
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648							
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641							
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990							
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	354		7 623			
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356							
	Déficits antérieurs reportables : *	 dont imputés sur le résultat :				360					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	372		7 623			

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

"2D INVEST"

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000,00 Euros
Siège social : 32 route de Leschaux
74270 CHENE-EN-SEMINE
911 645 224 R.C.S. THONON-LES-BAINS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 24 SEPTEMBRE 2024

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

L'exercice écoulé se traduit par une perte de 500.259,96 Euros que nous vous proposons de reporter à nouveau en totalité.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre du précédent et premier exercice clos depuis la constitution de la Société.

AFFECTATION DU RESULTAT :

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de reporter à nouveau la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 mars 2024, s'élevant à 500.259,96 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre du précédent et premier exercice clos depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Pour copie conforme,
La Présidente**

